



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTÉS DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la fourniture et la livraison d'une cuve de stockage fioul
aux ateliers du golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la proposition de la SATEL en date du 21 décembre 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire** : Entreprise SEFTI - 1861 route de Dax à POUILLON (40350)
 - **Nature des prestations confiées** : fourniture et livraison d'une cuve de stockage fioul aux ateliers du golf de Moliets comprenant notamment la fourniture d'un réservoir et d'un équipement plateau, la pose d'un revêtement extérieur, l'enlèvement, le transport et le déchargement de ladite cuve
 - **Montant total HT** : 10 300,96 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 18 JAN. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L _____

Xavier FORTINON